

## L'exercice 2022 – Commune de MAHÉRU

### Les résultats 2021

Le résultat de clôture de l'exercice 2021 fait apparaître un déficit d'investissement de 7 117.17 € et excédent de fonctionnement de 790 716.59 €

**Soit un résultat cumulé de 783 599.42 € hors restes à réaliser et 771 073.45 € avec le financement des restes à réaliser (RAR 2021 : plancher de l'église pour 12 525.97 €).**

### Le budget 2022

Le budget de la commune s'équilibre en dépenses et en recettes de fonctionnement à la somme de 941 703 € et en dépenses et en recettes d'investissement à la somme de 158 243 €

### Les Subventions 2022

Le Conseil Municipal a voté des subventions pour un montant total de 3 300 € aux associations suivantes :

Association Rescapés de l'Enfer : 50 €  
Les Restaurants du Cœur : 65 €  
Secours Catholique : 100 €  
Banque Alimentaire : 65 €  
Croix Rouge : 65 €  
Sports Loisirs Culture : 350 €  
UNA (aide à domicile) : 65 €  
ADMR (aide à domicile): 65 €  
CLIC : 50 €  
Amicale des Sapeurs Pompiers : 150 €  
Prévention Routière : 50 €  
Union sportive Mortagnaise : 25 €  
Gym L'Aigle : 25 €  
Judo Club Rai : 25 €  
Handball L'Aigle : 25 €  
Foyer socio-éducatif Collège A. Collet : 225 €  
Comité des fêtes de Mahéru (Trail) : 500 €  
Comité des Fêtes de Mahéru : 1400 €

### La Fiscalité communale

L'année 2022 poursuit la mise en œuvre de la réforme liée à la suppression de la taxe d'habitation (TH). Ceci se traduit pour les communes par une perte de ressources. Cette perte est compensée à partir de 2021 par **le transfert aux communes de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)**. Pour mémoire le taux de TFPB du Département est de 27.07%.

Taux communaux	2020	2021	2022
Taxe d'habitation	2.80%	Supprimé	Supprimé
Taxe foncière bâtie	1.04%	28.11% (transfert de la part départementale de 27.07%)	28.11% (transfert de la part départementale de 27.07%)
Taxe foncière non bâtie	8.20%	8.20%	8.20%

Le produit des recettes fiscales de la commune représente 26 800 € soit 15.71% des recettes réelles de fonctionnement.

**Le budget 2022 de la commune a été voté sans augmentation de la fiscalité communale.**

### Projets d'investissement de la commune

#### ***Logement communal situé au R+1 de la mairie :***

Une enveloppe budgétaire de 101 000 € a été inscrite au budget. Cependant au regard du contexte actuel notamment lié à la flambée des coûts de la construction, ce dossier reste à l'étude mais ne sera probablement pas engagé cette année.

#### ***Travaux Eglise :***

En 2021, une consultation a été mise en œuvre dans le cadre de travaux de rénovation du plancher entre les bancs et l'autel de l'église. L'entreprise Mousset de Saint Germain de Martigny a remis l'offre économiquement la plus avantageuse avec un montant total TTC de 12 525.97€. Ces travaux ont été inscrits en restes à réaliser sur l'exercice 2021. Les travaux devraient être effectués au printemps.

Une enveloppe budgétaire de 3000 € a été ouverte pour la réfection du plancher du clocher de l'église car ce dernier est vétuste et dangereux.

#### ***Ossuaire Cimetière :***

Une enveloppe prévisionnelle de 3000 € a été réinscrite cette année afin de répondre à une obligation réglementaire ; les communes étant tenues de construire un ossuaire dans chaque cimetière pour rassembler les restes provenant des concessions en état d'abandon ou les restes exhumés des concessions non renouvelées.

#### ***Travaux Voirie de compétence communale :***

Chemin de la Gaubergerie : 20 000 €

#### ***Adressage de la commune :***

Une provision de 10 000 € a été inscrite pour la fourniture et la pose des panneaux et numéros de voie consécutivement aux travaux d'adressage réalisés par la commission.

Retrouvez le budget primitif 2022 voté par nature de la commune de Mahéru.